

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE du 11 mars 2020

L'an deux mil vingt, le onze mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick BIGAUD, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation 4 mars 2020

Date d'affichage : 4 mars 2020

**Etaient présents** :

Yannick BIGAUD, Isabelle BARATHON-BAZELLE, Serge BESNIER, Marie-Christine HOULLIER, Daniel LEGENDRE, Florence DE DEYN, Philippe SOUCHAUD, Jacques LEGENDRE, Solange PENTECOUTEAU, Jacques MICHEL, Marie-Josèphe MAILLET, Béatrice PERROT, Jean-Marc DROUET, Caroline PAVIN, Joseph EPIARD, Sandra JULAUD, Fabrice DANET, Hélène COGREL, Anne LEBRETON, Natacha MESRE, Pierre LE GUILY, Didier GILBERT, Marie-Andrée TREILLARD, Jérôme CELLE, Annie FERRON.

*Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Etaient représentés** conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Danielle LERAY ayant donné pouvoir à Fabrice DANET ;

Frédéric THOBIE ayant donné pouvoir à Natacha MESRE ;

Jacques GAUTHIER ayant donné pouvoir à Solange PENTECOUTEAU ;

**Etait absente excusée** : Cécile CORBIN

M. Jacques MICHEL a été élu secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur Yannick BIGAUD ouvre la séance à 19 h.

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

SECRETAIRE : M. Jacques MICHEL

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 février 2020

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2020, transmis aux conseillers, a été approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **A L'UNANIMITE**

**FIXE** les tarifs communaux afin de les rendre applicables à compter du 11 mars 2020.

⇒ **A L'UNANIMITE**

**ACCORDE** les enveloppes financières énoncées ci-dessus aux établissements d'enseignement de Guémené-Penfao pour les élèves scolarisés à Guémené-Penfao.

**DIT** que ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2020 :

parmi celles du compte 6067 pour un montant global de : 18 155 € (fournitures scolaires)

parmi celles du compte 6554 pour un montant global de : 8 740 € ( subventions)

parmi celles du compte 6558 pour un montant global de : 121 463 € (autres contributions obligatoires)

parmi celles du compte 6574 pour un montant global de : 28 835 € (subvention aux associations)

parmi celles du chapitre 21 pour un montant global de : 5 500 €

parmi celles du chapitre 611 pour un montant global de : 396 €

⇒ **A L'UNANIMITE**

**FIXE** à 1 553 € par élève le coût de la scolarisation d'un enfant en maternelle à Guémené-Penfao hors fournitures scolaires, sur la base de calcul suivante relative aux dépenses 2019 en fonction « écoles » :

Chap. 011 Charges à caractère général	18 026,61 €	Total Dép. Fonctionnement écoles maternelles N-1	187 969,59 €
Chap. 012 Charges de personnel	167 086,59 €		
Chap. 65 Autres charges	2 856,40 €		
Recettes rembours assurances, personnel....	0,00 €	D'où Charge NETTE 2019	181 615,96 €
Dotations, Subventions et Participations	6 353,64 €		
Total N - 1 élèves écoles maternelles = 117	Dépense nette (Charge / Nb ) 1 552.27 arrondi à :		1 553 €

**FIXE** à 410 € par élève le coût de la scolarisation d'un enfant en élémentaire à Guémené-Penfao hors fournitures scolaires, sur la base de calcul suivante relative aux dépenses 2019 en fonction « écoles » :

Chap. 011 Charges à caractère général	37 998,53 €	Total Dép. Fonctionnement écoles élémentaires N-1	121 694,43 €
Chap. 012 Charges de personnel	76 468,30 €		
Chap. 65 Autres charges	7 227,60 €		
Recettes rembours assurances, personnel....	3 080,76 €	D'où Charge NETTE 2019	97 523,95 €
Dotations, Subventions et Participations	21 089,72 €		
Total N - 1 élèves écoles élémentaires = 238	Dépense nette (Charge / Nb ) 409,76 € arrondi à :		410 €

2°) *Fournitures scolaires* : A ajouter le cas échéant 45 € / élève selon le montant précédemment voté par délibération n° 2019-012, conforme au montant voté - et dépensé par élève concerné - pour l'année 2019.

⇒ **A 26 voix POUR et 2 Abstentions**

**ATTRIBUE** des subventions aux associations locales selon les montants indiqués ci-dessous :

Nom de l'association	Montant attribué
<b>Sport</b>	
Cavaliers du Don	3 600 €
Danse Tempo	2 000 €
ENL (Entente Nord Loire)	1 500 €
Fairy Bad Guem	300 €
Football Club Guémené Massérac (FCGM)	6 700 €
Guémené Acti Forme	1 000 €
Guémené VTT (+ section cycliste)	1 000 €
Gym santé	300 €
HCPG (Hand)	1 800 €
Tennis club	500 €
Union sportive de Guénouvry - Foot	600 €
Union sportive de Guénouvry – Gym	300 €
<b>Culture</b>	
Clé de Sol	5 900 €
Fanfare Guémenéenne	2 500 €
Compagnie des arbres nus	1 200 €
Cinéma l'Odéon (Association l'Etendard)	2 500 €
<b>Comité des Fêtes - Animation</b>	
Comité des Fêtes du pays de Guémené	2 500 €
Comité des Fêtes de Beslé (auto sprint)	1 600 €

Comité des Fêtes du Guénouvry	150 €
Comité Local des loisirs de Guénouvry	300 €
Cours et jardins	3 000 €
Gwen Menez	3 000 €
Syndicat d'Initiative de Beslé	170 €
<b>Echange de savoirs – Histoire patrimoine</b>	
Femmes et vie locale	280 €
<b>Enfance – Jeunesse – Associations scolaires</b>	
Pat'à bulles	100 €
<b>Santé</b>	
Amicale des donneurs de sang	360 €
<b>Associations sociales ou caritatives</b>	
Alcool assistance	150 €
<b>Nature – Environnement – Agriculture</b>	
Arpège	500 €
Comice agricole	2 000 €
<b>Anciens combattants</b>	
Médaillés militaires 776 <sup>ème</sup> section	100 €
UNC de Guémené	100 €
<b>Divers</b>	
Concours départemental du cheval Breton	800 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 810 €</b>
<b>ORGANISMES SCOLAIRES</b>	
Collège BELLEVUE - Association Sportive	800,00
Collège BELLEVUE – FSE	1 000,00
Collège ST MICHEL - Association sportive	600,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 400,00 €</b>
<b>Culture</b>	
Musicales de Redon	5 000 €
Aide à la création artistique	500 €
<b>Assurances Sapeurs-Pompiers</b>	
Amicale des Sapeurs-Pompiers (assurances)	2 860 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS (hors divers)</b>	<b>57 570 €</b>
<b>DIVERS (non affecté : Imprévus)</b>	<b>11 595 €</b>
<b>TOTAL ASSOCIATIONS</b>	<b>69 165 €</b>
pour mémoire:	
Etablissements scolaires ( <i>sur l'article budgétaire 6574</i> )	<b>28 835 €</b>

**INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020, dont le compte 6574 est crédité d'un montant couvrant cette somme de 69 165 € incluant une marge supplémentaire d'imprévus, ainsi que les subventions aux établissements scolaires.

⇒ **A L'UNANIMITE**

**ARRÊTE** le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2019 relatif au budget principal.

⇒ **A L'UNANIMITE**

**ARRÊTE** le compte administratif 2019 du budget principal qui s'établit comme suit :

	<b>RECETTES</b> de l'exercice 2019	<b>DÉPENSES</b> de l'exercice 2019	<b>Résultats de</b> <b><u>l'exercice</u></b> <b>2019</b>	<b>Reports N – 1</b> (résultats 2018 reportés par affectation au BP.2019 : Recettes)	<b>Résultats de clôture</b> (cumulés exercice 2019 + RAR reports N-1)
Section de <b>Fonctionnement</b>	5 497 775,79€	4 422 234,98 €	1 075 540.81€	837 380,82€	1 912 921,63€
Section d' <b>Investissement</b>	3 370 690,84 €	3 630 104,98 €	- 259 414,14 €	1 429 796,26 €	1 170 382,12 €

⇒ **A L'UNANIMITE**

**ARRÊTE** le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2019 relatif au budget annexe Assainissement collectif, qui ne devrait appeler aucune observation ni réserve quant à la tenue des comptes vu sa concordance avec les comptes tenus par la commune.

⇒ **A L'UNANIMITE**

**ARRÊTE** le compte administratif 2019 du budget Assainissement collectif, qui s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b> de l'exercice 2019	<b>RECETTES</b> de l'exercice 2019	<b>Résultats</b> <b>de l'exercice</b> 2019	<b>Report N-1</b> (Excédents 2018 affectés au BP 2019 : <u>Recettes</u> )	<b>Résultats de</b> <b>clôture</b> (cumul exercice 2019 + reports N-1)
Section de <b>Fonctionnement</b>	91 841,98	212 090,53 €	<b>120 248,55 €</b>	908 725,43 €	<b>1 028 973,98 €</b>
Section d' <b>Investissement</b>	6 357 €	74 450,38 €	<b>68 093,38 €</b>	185 780,67 €	<b>253 874,05 €</b>

⇒ **A L'UNANIMITE**

**CONFIRME** la clôture du budget annexe assainissement à l'issue de ces opérations de l'exercice 2019, et l'intégration des soldes de son compte de gestion au budget principal en vue du transfert intégral de ces résultats de clôture au budget annexe assainissement de Redon Agglomération ;

**INTÈGRE** les résultats de clôture 2019 excédentaires du budget annexe « Assainissement collectif », en les affectant comme suit au budget primitif 2020 du budget principal de la Commune :

- Section d'investissement : Excédent de 253 874,05 € affecté en R. 001 pour un montant équivalent (recette d'investissement).

- Excédent d'exploitation de 1 028 973,98 € affecté en R.002 (recette de fonctionnement).

Les mêmes montants seront inscrits en dépenses de fonctionnement (1 028 973,98 €) au compte 678 et en dépenses d'investissement (253 874,05 €) au compte 1068 en vue de leur transfert au budget Assainissement de Redon Agglomération si ces montants et modalités sont confirmés par délibération concordante à venir.

⇒ **A L'UNANIMITE**

**AFFECTE** des résultats de clôture **2019** du Budget Principal comme suit :

**Affectation en Section d'investissement du BP 2020 :**

- *Report automatique des Restes à Réaliser aux chapitres / articles correspondants de la section d'investissement : en tant que recettes pour 921 664,89 € et en tant que dépenses pour 731 985,24 €.*
- Solde d'excédent de Recettes d'investissement au R 001 (solde investissement reporté) :  
1 424 258,17€

Cette somme est décomposée comme suit :

- 1 170 382,12 € au titre du budget communal
- 253 874,05 € au titre du budget assainissement
- Part de l'excédent de fonctionnement capitalisée en réserve d'investissement pour participer au financement de projets = 700 000 € sur le compte 1068 (recette complémentaire Investissement part communale) ;

**Affectation en Section de fonctionnement du BP 2020 :**

- Solde de l'excédent de fonctionnement soit 2 241 895,61€ affectés au R002 (recette de fonctionnement)

Cette somme est décomposée comme suit :

- 1 212 921,63 € (1 912 921,63€ - 700 000 €) pour la part budget communal
- 1 028 973,98€ pour la part budget annexe Assainissement clôturé

⇒ **A 24 voix POUR et 4 Abstentions**

**APPROUVE** le projet du budget primitif de la Commune (budget principal) pour l'exercice 2020, qui s'équilibre comme suit en intégrant les « Restes à Réaliser » et l'affectation des résultats de l'exercice 2019 :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	7 285 219,61€	7 285 219,61€
Section d'INVESTISSEMENT	5 381 804,78€	5 381 804,78€

⇒ **A L'UNANIMITE**

**PREND ACTE** du bilan des cessions et acquisitions 2019 de la commune tel que présenté comme suit :

**VENTES par la commune :**

*Budget Commune*

Date de vente	Nom de l'acheteur	Références de l'encaissement		Valeur de cession
01/04/2019	MUDET Marcel	Titre 132 - B55	01/04/2019	6 000,00 €
01/04/2019	BUREAU Marie	Titre 134 - B 56	01/04/2019	1 000,00 €

*Budget Commune – Cession de terrain*

Date de vente	Nom de l'acheteur	Références de l'encaissement		Valeur de cession
07/11/2018	Commune de Guéméné-Penfao			1 € symbolique

*Budget Lotissement domaine de la Courtinais*

Date de vente	Nom des acheteurs	Références de l'encaissement	Valeur de cession	
01/04/2019	DROUET Vincent	Titre 1 B1	01/04/2019	23 715,00 €

*Budget Lotissement Résidence de la Croix Verte (en parallèle, annulation du titre de 120 000 € émis en 2018)*

Date de vente	Nom des acheteurs	Références de l'encaissement	Valeur de cession	
16/07/2018	EVERS Katleen	Titre 2 B2	17/05/2019	106 187,00 €

**ACQUISITIONS par la commune :**

*Budget Commune*

Date d'acquisition	Nom du vendeur	Références de l'encaissement		Valeur d'acquisition
01/03/2019	M. BAZELLE et Mme BARATHON	Mdt 416 B129	25/03/2019	19 110,00 €
27/03/2019	M. COGEN Mme LE NOZER	Mdt 552 B 178	12/04/2019	10 740,00 €
03/05/2019	Association l'Etendard	Mdt 839 B278	28/05/2019	3 360,00 €
08/10/2019	Consorts MARTIN	Mdt 1921 B 620	25/10/2019	45 000,00 €

## Donation à la Commune de Guémené-Penfao

Nom	Date de l'acte	Référence du paiement		
Donation PINEAU Gabriel	10/10/2018	Mdt 1123 – B376	08/07/2019	0,00 €

### ⇒ A L'UNANIMITE

**FIXE** les taux des taxes communales comme suit pour l'exercice 2020, taux inchangés par rapport à l'année 2019, soit :

Taxe d'habitation : 19,25% - Taxe Foncier bâti : 28,04% - Taxe Foncier non Bâti : 58,14 %

### ⇒ A L'UNANIMITE

**ARRÊTE** le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2019 relatif au budget annexe du lotissement Résidence Croix Verte, qui ne devrait appeler aucune observation ni réserve quant à la tenue des comptes vu sa concordance avec les comptes tenus par la commune.

### ⇒ A L'UNANIMITE

**ARRÊTE** le compte administratif 2019 du budget lotissement Résidence de la Croix Verte, qui s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b> de l'exercice 2019	<b>RECETTES</b> de l'exercice 2019	<b>Résultats</b> de l'exercice 2019	<b>Report N-1</b> (résultats 2018 affectés au BP 2019) : <i>Déficits</i>	<b>Résultats de clôture</b> (cumulés exercice 2019 + reports N-1)
Section de <b>Fonctionnement</b>	233 753,47 €	233 753,47 €	<b>0</b>	- 64 845,86 €	- 64 845,86 €
Section <b>d'Investissement</b>	127 566,47 €	113 753,47 €	<b>- 13 813,00 €</b>	- 113 753,47 €	- 127 566,47 €

### ⇒ A L'UNANIMITE

**AFFECTE** ces résultats de clôture 2019 comme suit au budget primitif 2020 pour ce budget annexe « Résidence de la Croix Verte » :

- Section d'investissement : Déficit de 127 566,47 € affecté en D.001 (Dépense d'investissement 2020)
- Section de fonctionnement : Déficit de 64 845,86 € affecté en D.002 (Dépense de fonctionnement 2020).

### ⇒ A L'UNANIMITE

**APPROUVE** le projet de budget primitif 2020 du lotissement de la Résidence de la Croix Verte, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	202 922,33 €	202 922,33 €
Section d'INVESTISSEMENT	127 566,47 €	127 566,47 €

### ⇒ A L'UNANIMITE

**ARRÊTE** le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2019 relatif au budget annexe du lotissement « Domaine de la Courtinais », qui ne devrait appeler aucune observation ni réserve quant à la tenue des comptes vu sa concordance avec les comptes tenus par la commune.

⇒ **A L'UNANIMITE**

**ARRÊTE** le compte administratif 2019 du budget lotissement du Domaine de la Courtinais qui s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b> De l'exercice 2019	<b>RECETTES</b> de l'exercice 2019	<b>Résultats de</b> l'exercice <b>2019</b>	<b>Reports N-1</b> (résultats 2018 reportés par affectation au BP 2019) : Dépenses	<b>Résultat de</b> <b>clôture</b> (cumulés exercice 2019 + reports N-1)
Section de <b>Fonctionnement</b>	156 476,96 €	170 514,13 €	+ <b>14 037,17 €</b>	- 83 908,77 €	- <b>69 871,60 €</b>
Section <b>d'Investissement</b>	150 260,94 €	149 787,92 €	- <b>473,02 €</b>	- 127 220,92 €	- <b>127 693,94 €</b>

⇒ **A L'UNANIMITE**

**AFFECTE** le résultat de clôture 2019 comme suit au budget primitif 2020 :

- Section d'investissement : Report du déficit de 127 693,94 € affecté en D.001 (Dépense d'investissement pour 2020) ;
- Report du déficit de fonctionnement de 69 871,60 € en D.002 (Dépense de fonctionnement 2020).

⇒ **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le projet de budget primitif 2020 du lotissement du domaine de la Courtinais, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	347 838,90 €	347 838,90 €
Section d'INVESTISSEMENT	187 957,30 €	187 957,30 €

⇒ **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la vente sur pied d'un lot de peupliers à abattre sur des parcelles communales au lieudit « Callac » au prix de 10 € la tonne broyée.

L'Eurl GAUTIER Luc a fait une proposition pour la coupe de peupliers en bois énergie, l'exploitation et le débardage des bois sont à la charge de l'acquéreur.

**CHARGE M.** le Maire de prendre toute décision et signer toute pièce utile à l'application de la présente. Les tarifs ainsi fixés demeurent valables pour toute vente similaire jusqu'à nouvelle délibération contraire.

⇒ **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le principe de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines à Redon Agglomération, sur le périmètre précédemment établi (canalisations des bourgs principaux seulement), à compter du 1er janvier 2020 ;

**APPROUVE** le principe de gestion budgétaire à l'échelle communale ;

**PRECISE** que la convention avec REDON Agglomération sera formalisée au second semestre 2020 ;

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

⇒ **A 27 voix POUR et 1 abstention**

**ACCORDE** la garantie d'emprunt à l'établissement de la Vallée du Don à Guémené-Penfao, sous la forme d'un engagement de caution à hauteur de 50 % de 600 000 € afin de permettre le financement des surcoûts de travaux d'extension/restructuration de la Résidence de la Vallée du Don ;

**S'ENGAGE**, dans l'hypothèse où l'établissement de la résidence de la Vallée du Don, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieux et place à hauteur des sommes garanties, sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

**S'ENGAGE** donc pendant toute la durée du prêt, à libérer en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt à hauteur de la garantie accordée ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir si besoin au contrat de prêt qui sera passé entre l'organisme financier susvisé et la Résidence de la Vallée du Don pour formaliser l'engagement de caution pris par la commune ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

⇒ **A 24 voix POUR et 4 Oppositions**

**APPROUVE** le projet d'extension et l'amélioration du système de vidéoprotection pour un montant global de 32 314 € HT, se décomposant comme suit :

- 9 971,40 € HT Equipements Vidéo
- 5 817,60 € HT Infra Réseau
- 16 525,00 € HT Génie Civil

**SOLLICITE** de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, en vue d'une subvention au taux maximum en vue de la réalisation de ce projet, soit 40 % de son montant prévisionnel HT ;

**AUTORISE** le Maire à produire et signer tous les documents nécessaires à l'attribution des subventions visées.

⇒ **A 27 voix POUR et 1 Abstention**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter deux vacataires pour les périodes du 5 au 10 mars 2020 et du 17 au 19 mars 2020.

**FIXE** la rémunération à 0.25 euros par enveloppe.

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

⇒ **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la vente du délaissé de voirie de 4 533 m<sup>2</sup> traversant la parcelle cadastrée XN n°3 au profit de M. Cédric MOREAUD du GFA des Epis, au prix de 645 € ;

**PRÉCISE** que les frais d'acte notarié, et de géomètre le cas échéant, seront à la charge de l'acquéreur ;

**AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs à cette cession.

⇒ **A L'UNANIMITE**

**VALIDE** la réalisation de l'inventaire du bocage, des haies et bosquets, en partenariat avec le Syndicat Chère-Don-Isac

- **VALIDE** la mise en place d'un groupe communal bocage, qui devra être constitué dans les meilleurs délais,
- **VALIDE** l'élaboration des outils de protection des éléments du bocage,
- **VALIDE** la convention de partenariat.
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

⇒ **A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'accord modifié de participation financière relative à la viabilisation de voie sise « 25, rue Victor Hugo »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution et au règlement de la présente délibération.